

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA COMMUNE DE GALAN**  
**Séance du 21 mars 2026**

N°13/2026

**Objet : Désignation des délégués au sein des syndicats intercommunaux**

L'an deux mille vingt-six et le vingt et un mars à 11 Heures, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, conformément aux articles L 2120-10 et L 2122-8 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Madame Bernadette SABATHIER, Maire.

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15 ; en exercice : 15; qui ont pris part à la délibération : 15

Date de la convocation : 17 mars 2026

Présents : BEFFEYTE Jean-François, BENANIBA Sonia, BLUTHE-RAMONE Benjamin, BRUNET Elodie, CAILLET Sylvain, CAZABAT Jérôme, DUPLAN Adrien, ENFEDAQUE Christine, LACROZE Stéphane, PASKA Lydie, PAVEL Vlad, RODRIGUEZ Audrey, SABATHIER Bernadette, CORRIERI-SAMBLAS Ghislaine, SOMA Marie-Anne

Absents : néant

A été nommé secrétaire : Monsieur DUPLAN Adrien

Vu le code général des collectivités territoriales

Madame la Maire expose au Conseil Municipal, qu'à la suite du renouvellement général du Conseil Municipal, le mandat des délégués de la commune au sein des comités des syndicats auxquels la commune adhère, a pris fin.

Il convient donc, en application de l'article L 5211-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, d'élire les nouveaux délégués de la commune au sein des organes délibérants des syndicats dont elle est membre, tel qu'il est indiqué dans le tableau signé annexé à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,  
à l'unanimité

Approuve le tableau annexé à la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU soit par courrier - Villa Noulbos 50 Cours Lyautey 64010 PAU CEDEX – soit par l'application [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification et à compter de sa transmission au contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré, Les jour, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

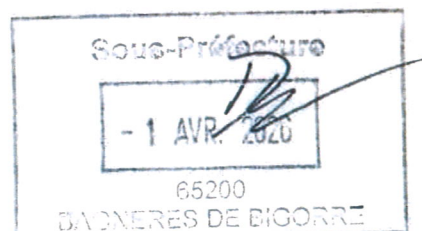
Bernadette SABATHIER, Maire



Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Préfecture le 01/04/2026  
et publication le 21/03/2026



Adrien DUPLAN, Secrétaire de séance



**COMMUNE de GALAN**

**DESIGNATION DES DELEGUES**

NOM DU SYNDICAT	Délégués titulaires			Délégués suppléants		
	Nb	Nom	Prénom	Nb	Nom	Prénom
Syndicat d'AEP d'Hountagnère	3	BEFFEYTE PASKA CAILLET	Jean-François Lydie Sylvain	3	CORRIER-SAMBLAS SABATHIER BLUTHE-RAMONE	Ghislaine Bernadette Benjamin
Syndicat Départemental d'Energie	1	SABATHIER	Bernadette	1	DUPLAN	Adrien

Bernadette SABATHIER, Maire



Adrien DUPLAN, Secrétaire de séance

